



FICHES OPERATIONS

APPEL A PROJETS 2026 N°1.2 - ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI DANS LE CADRE DES PLANS LOCAUX POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DE GIRONDE,

PLIE

Des Hauts de Garonne

Du Libournais

Des Sources



FICHE OPERATION N°1 - « REFERENTS DE PARCOURS PLIE DES HAUTS DE GARONNE »

Priorité 1:	<i>« Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »</i>
OSH:	<i>« Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »</i>
Période d'exécution :	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2026
Description et contexte de l'opération:	<p>Le P.L.I.E. (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) des Hauts de Garonne s'inscrit dans un cadre politique de lutte contre le chômage et l'exclusion et s'adresse aux hommes et aux femmes, en situation de pauvreté ou menacées de l'être et qui, par manque de qualification ou d'expérience professionnelle, ou en raison d'une situation personnelle ou sociale particulière, ont des difficultés majeures à trouver un emploi. Le plan vient renforcer ou compléter les dispositifs existants au niveau local dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Il s'inscrit dans le cadre des orientations définies par le Protocole d'Accord du PLIE des Hauts de Garonne sur la période 2022/2027.</p> <p>Le PLIE des Hauts de Garonne accompagne entre 630 et 680 participants dans l'année</p> <p>Les opérations d'accompagnement renforcé des participants seront confiées à des structures d'accueil de publics par l'intermédiaire de postes de référent(e)s de parcours.</p>
Territoire d'intervention:	<p>Le territoire d'intervention du PLIE des Hauts de Garonne</p> <p>Le maillage territorial est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none">• 1 poste de référent 0.8 EQTP sur la commune de Floirac• 2 postes de référents EQTP sur la commune de Cenon• 2 postes de référents EQTP sur la commune de Lormont• 1 poste de référent EQTP sur la commune d'Ambarès-et-Lagrave• 1 poste de référent EQTP sur les communes de Carbon-Blanc, Bassens et de Sainte- Eulalie.



Cofinancé par
l'Union européenne

Finalité, contenu et modalité de mise en œuvre :

Finalités et Contenu

Un accompagnement **individualisé** et **renforcé** mobilisant **des étapes de parcours** et permettant de lever **les freins** sera mis en œuvre pour chaque participant par un référent unique de parcours.

Cet accompagnement a pour but d'amener les participants à un **emploi durable ou de transition**, à une **formation qualifiante** pour une **durée illimitée** avec un point de situation à 24 mois et de combiner des temps d'interventions semi-collectifs qui permettront de rompre l'isolement du participant et de renforcer sa mobilisation dans le cadre de leur recherche de formation et d'emploi.

Il permettra de sécuriser le maintien en emploi grâce à la préparation de l'intégration en entreprise et au suivi après la prise de poste pendant les 6 premiers mois en lien avec les chargés de relations entreprises du P.L.I.E.

Il mobilisera l'ensemble des acteurs compétents :

1. Pour la résolution des problématiques périphériques à l'emploi rencontrées par le participant,
2. Dans le champ de l'emploi et de l'insertion par l'activité économique pour chaque **étape de parcours mobilisée** :

- **Dynamisation des parcours** : ateliers bilans, actions de définition de projets, techniques de recherche d'emploi et remobilisation professionnelle,
- **Augmentation du niveau de compétences des participants**, notamment dans le domaine des savoir-être et des savoirs de base,
- **Augmentation du niveau de formation et de qualification**,
- **Levée des freins** périphériques à l'emploi,
- **Mises en situation de travail** dans le cadre d'emplois de parcours en CUI et CDD dans le secteur marchand et non marchand, ainsi que **des immersions facilitées**.

Les référents de parcours seront désignés comme référents « thématiques » sur des domaines professionnels qui seront validés par la Commission d'Intégration et de Suivi des Parcours (CISP).

Les référents mobiliseront l'offre de formation et d'insertion mis en œuvre dans le cadre des dispositifs de droit commun par France Travail, le Département et la Région notamment en matière d'accès aux socles de compétences, à l'ensemble des actions permettant de lever les freins.

Les référents pourront s'appuyer sur les intervenants sociaux du territoire du CCAS, des MDS, du Centre Social et des services Petite Enfance du territoire pour la levée des freins sociaux tels que la santé, le logement, la garde des enfants....

Une recherche de complémentarité avec les dispositifs mis en œuvre dans le cadre du Programme Départemental de l'Insertion et de l'Inclusion du Département de la Gironde et de l'offre de services de France Travail sera systématiquement recherchée pour la mise en œuvre de l'accompagnement renforcé des participants.

Au préalable, la phase d'étude des demandes d'adhésions par le référent de parcours

Les personnes seront orientées par les partenaires du Service Public de l'Emploi et autres partenaires du territoire sur la base d'une fiche d'orientation. **L'éligibilité au programme et au Protocole d'accord du PLIE des Hauts de Gironne 2022/2027** devra être systématiquement vérifiée par le référent lors de la demande d'adhésion ; **cette vérification s'accompagne d'une pièce probante justifiant du critère d'entrée**.

La demande d'adhésion sera déposée par le référent PLIE auprès de l'équipe d'animation du PLIE pour passage en Commission d'Intégration et de Suivi de Parcours, accompagnée :

- Pièce probante justifiant d'un critère d'entrée sur les 9 critères prévus au Protocole d'accord
- Contrat d'engagement PLIE, daté, signé du demandeur d'emploi et du référent
- Les personnes devront obligatoirement être inscrites à France Travail.



**Cofinancé par
l'Union européenne**

Dans le cadre de l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA, le PLIE est délégataire du Département

Chaque référent de parcours devient référent unique de parcours pour les bénéficiaires du RSA qui lui sont notifiés sur la plateforme HORIZON ; à ce titre et de manière complémentaire au contrat d'engagement PLIE, les référents PLIE devront établir un diagnostic social et professionnel pour chaque RSA selon le référentiel national disponible sur HORIZON.

A la suite de ce diagnostic, les référents de parcours PLIE devront engager le contrat d'engagement avec l'allocataire du RSA sur la base d'un plan d'actions consenti par l'allocataire.

Modalités de mise en œuvre :

- Mettre à la disposition du Référent P.L.I.E l'ensemble des moyens nécessaires à la bonne réalisation de la mission (logistique notamment),
- Réaliser l'ensemble de ses missions propres, en relation avec un réseau de partenaires sur son territoire. Le référent pourra s'appuyer sur ce réseau,
- Garantir la confidentialité des renseignements collectés dans les dossiers individuels des personnes accompagnées et respecter les règles RGPD
- Assurer la continuité du service en cas d'empêchement (congés, absence de moyenne ou longue durée),
- Saisir obligatoirement et vérifier les informations et étapes réalisées à l'aide du logiciel **VIESION** mis à disposition par le P.L.I.E des Hauts de Garonne (administration PLIE)
- Saisir à minima et vérifier les informations du logiciel **HORIZON** mis à disposition par le Département de la Gironde pour les bénéficiaires du RSA (administration PLIE)
- Mobiliser la plateforme **AROFE** pour les prescriptions vers l'offre régionale de formation (administration PLIE)
- Mobiliser si nécessaire le **logiciel partenaire de France Travail, OPUS**, pour la mise en emploi des participants du PLIE sur les offres d'emploi de France Travail (administration PLIE)
- Mobiliser si nécessaire la **plateforme de l'inclusion** sur les offres d'emplois des structures de l'insertion par l'activité économique (administration PLIE)

Cible de l'opération :

Les participants du PLIE des Hauts de Garonne, c'est à dire les personnes en recherche d'emploi inscrites dans un parcours PLIE.

Résultats et/ou réalisations attendus

Chaque équivalent temps plein de poste de référent devra tendre annuellement vers l'accompagnement de 95 participants minimum, 90 participants minimum pour un référent affecté 80% EQTP et renseigner les indicateurs de réalisation et de résultats suivants :

Les indicateurs de réalisation :

- Nombre total de participants
- Nombre de participants par genre
- Nombre de participants chômeurs de longue durée (droit national)
- Nombre de participants handicapés

Les indicateurs de résultats :

- Nombre de participants ayant acquis une qualification au terme de leur participation
- Nombre de participants en emploi au terme de leur participation
- Nombre total d'entrées : 35 adhésions minimales par référent EQTP
- Nombre total de sorties : 35 sorties du dispositif, avec l'objectif de tendre vers 50% de sorties positives.



**Cofinancé par
l'Union européenne**

Les indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'entretiens réalisés en moyenne pour chacun des participants : un entretien physique et/ou téléphonique par mois minimum.
- Nombre d'étapes de parcours réalisées en moyenne pour chacun des participants : 2,5 étapes en moyenne par participant.

Les sorties considérées comme positives sont, entre autres :

- Contrat à durée indéterminée à temps partiel choisi ou en temps complet.
- Contrats à durée déterminée de 6 mois ou plus ($CDD \geq 6$ mois) à temps partiel choisi ou en temps complet.
- Contrats en alternance d'une durée de 6 mois
- Intérim de longue durée de plus de 6 mois
- Création d'entreprises.

Ces sorties devront être attestées à 6 mois pour être recevables.

En référence à l'annexe 1 du Protocole d'Accord 2022-2027, des sorties dites « de transition » seront également valorisées dans le cadre du programme et sur des critères bien précis.

Modalités de suivi de l'opération :

Unités de mesures :

- Nombre total de participants suivis dans l'année : 95 participants minimum par référent EQTP, 90 participants minimum par référent 80% EQTP
- Nombre de nouveaux participants : 35 participants minimum par référent EQTP, 30 adhésions minimum par référent 80% EQTP

Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation (Unités de mesures) :

Accompagnement de 95 participants minimum par référent EQTP

- Emargement du participant et du référent aux entretiens individuels et suivis VIESION du participant

Dont Intégration de 35 nouveaux participants par référent EQTP :

- Contrat d'engagement daté et signé (du participant, du référent et de la direction du PLIE).

Accompagnement de 90 participants minimum par référent 80% EQTP :

- Emargement du participant et du référent aux entretiens individuels et suivis VIESION du participant

Dont Intégration de 30 nouveaux participants par référent 80% EQTP :

- Contrat d'engagement daté et signé (du participant, du référent et de la direction du PLIE).

Critère de sélection spécifiques à l'opération

Pour les règles d'éligibilité spécifiques des opérations, il est attendu :

- Un taux de cofinancement FSE+ maximum de 75%



**Cofinancé par
l'Union européenne**

	<p>Pour les critères locaux de priorisation des opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effet levier pour l'emploi (création d'emploi, accès à l'emploi, réduction ou suppression des freins périphériques à l'emploi, etc.) : le candidat devra développer dans quelle mesure son action aura un Impact positif sur la réduction du nombre de demandeurs d'emploi de son territoire • Prise en compte des caractéristiques du territoire (rural, isolé, zone urbaine sensible, etc.). Par exemple : Prise en compte des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE et son Comité de Pilotage. Bonne connaissance des acteurs de l'emploi, de la formation, de l'entreprise et de l'insertion du territoire. Capacité à mobiliser les partenaires. Ancrage local et forte proximité avec les partenaires du PLIE • Expérience du porteur de projet dans le domaine et/ou sur les fonds européens. Par exemple : Références de la structure sur des activités similaires. Connaissance et expérience des publics cibles du PLIE et des besoins spécifiques. Expertise reconnue en matière d'insertion des publics et des clauses d'insertion
Montant FSE+ alloué	Le montant FSE+ maximum alloué au financement des projets de cette fiche opération est de 350 000 € sur l'année 2026



**Cofinancé par
l'Union européenne**

FICHE OPERATION N°2 - « Accompagnement renforcé pour l'accès à l'emploi durable et à la formation des participants du PLIE du Libournais »

Priorité 1:	<i>« Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »</i>
OS H:	<i>« Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »</i>
Période d'exécution:	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2026
Description et contexte de l'opération:	<p>Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) du Libournais s'inscrit dans un cadre politique de lutte contre le chômage et l'exclusion et s'adresse aux femmes et aux hommes, qui par manque de qualification ou d'expérience professionnelle ou en raison d'une situation personnelle ou sociale particulière, ont des difficultés majeures à trouver un emploi.</p> <p>Le plan vient renforcer ou compléter les dispositifs existants au niveau local dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Il s'inscrit dans le cadre des orientations définies par le protocole d'accord 2022/2027 signé entre l'Etat, les collectivités territoriales et l'association porteuse du PLIE.</p> <p>Le PLIE du Libournais accompagne en file active 500 à 600 participant·e·s par an.</p> <p>Les opérations d'accompagnement renforcé des participant·e·s seront confiées à des structures d'accueil de publics par l'intermédiaire de postes de référent·e·s de parcours.</p>
Territoire d'intervention:	<p>Le territoire d'intervention est celui du PLIE du Libournais :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communauté d'Agglomération du Libournais - Communautés de Communes du Fronsadais, du Grand St- Emilionnais, et Castillon-Pujols - Communauté de Communes du Pays Foyen
Finalité, contenu et modalité de mise en œuvre:	<p>Les référent·e·s devront mettre en œuvre un accompagnement individuel et renforcé pour chaque participant·e, en mobilisant des étapes de parcours et en levant les freins. Cet accompagnement a pour but d'amener les participants à l'emploi durable (CDI ou CDD de plus de 6 mois ou travail saisonnier d'au moins 8 mois sur l'année ou intérim régulier ou création d'entreprise validée 6 mois après la création) ou en formation qualifiante validée.</p>



Cofinancé par
l'Union européenne

	<p>Les référent·e·s de parcours auront la charge, au sein de leur structure employeur et lors de permanences d'accueils extérieures, en lien avec et les Chargées de Relations Entreprises et l'Equipe de coordination du PLIE, d'assurer les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présenter les services du dispositif ▪ Elaborer un diagnostic socioprofessionnel de la personne, ▪ Evaluer la motivation de la personne et sa capacité à s'engager dans un parcours d'insertion, ▪ Présenter la candidature de la personne en Commission d'Intégration et de Suivi de parcours PLIE, ▪ Suivre individuellement et tout au long de son parcours le participant afin de mettre en œuvre les étapes définies, ▪ Traiter les éventuels freins et difficultés du participant en lien avec les partenaires et services sociaux, ▪ Mobiliser et orienter le participant vers les actions et les prestations existantes, ▪ S'appuyer sur l'offre de service emploi du PLIE ▪ Assurer un suivi du participant pendant les 6 premiers mois de son contrat de travail, ▪ Assurer la mise à jour régulière des informations sur le parcours de chaque participant avec le logiciel VieSION et éventuellement logiciels dédiés du Département de la Gironde et de France Travail, et garantir la confidentialité des renseignements collectés dans les dossiers individuels des personnes accompagnées et respecter les règles RGPD. <p>Les référent·e·s de parcours seront réparti·e·s sur l'ensemble du territoire d'intervention du PLIE du Libournais.</p> <p>Le porteur de projet sera tenu de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à la disposition du Référent PLIE l'ensemble des moyens nécessaires à la bonne réalisation de la mission, - Assurer la continuité des services même en cas d'arrêt maladie (absence de moyenne ou longue durée). <p><i>Dans le cadre de la mise en place de la loi plein-emploi d'ici fin 2025, certaines modalités de mise en œuvre de l'opération pourront être adaptées à ce contexte par le Comité de Pilotage du PLIE du Libournais</i></p>
Cible de l'opération :	Les participants du PLIE du Libournais, c'est à dire les personnes en recherche d'emploi inscrites dans un parcours PLIE.
Calendrier prévisionnel	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2026.
Résultats et/ou réalisations attendus	<p>Résultats quantitatifs attendus :</p> <p>Pour un équivalent temps plein, chaque référent est tenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ de suivre de manière renforcée en moyenne 60 participants en file active ✓ s'assurer dès la sortie d'un participant de proposer l'intégration d'une nouvelle personne ✓ d'intégrer 25 nouveaux participants/an en moyenne, 20 sur les territoires présentant des difficultés particulières (QPV, ZRR/ZFRR, TZCLD) ✓ Tendre vers 50% de sorties positives (emploi, création d'activité ou formation qualifiante)



**Cofinancé par
l'Union européenne**

	<p>Résultats qualitatifs attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ mettre en œuvre un accompagnement personnalisé mêlant l'individuel et le collectif (exemple : Techniques de recherche d'emploi, réduction de la fracture numérique, etc.) ➤ lever les freins professionnels et sociaux à l'emploi ➤ maintenir la mobilisation des participants tout au long du parcours d'accompagnement ➤ renforcer l'articulation avec les chargé-e-s de relations entreprises pour l'optimisation des parcours vers l'emploi ➤ maintenir une veille des offres d'insertion ou d'emploi ➤ maintenir/développer les relations avec les partenaires du territoire pour faciliter les orientations et pour soutenir la résolution des difficultés rencontrées par les participants ➤ réaliser la gestion et le suivi administratifs des parcours des participants ➤ veiller au respect de l'égalité femmes-hommes, à l'absence de discrimination et à l'accessibilité des personnes handicapées
<p>Modalités de suivi de l'opération :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement de 60 participants • Intégration de 25 nouveaux participants (à l'exception pour les territoires à difficultés particulières QPV, ZRR et TZCLD le nombre de nouveaux participants attendus sera alors de 20) <p>Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation de l'opération</p> <p>Accompagnement des participants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivis UP Viesion, et éventuellement les logiciels de suivi du Département de la Gironde et de France Travail • Emargements du participant et du référent aux entretiens individuels en présentiel <p>Intégration des nouveaux participants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrat d'engagement daté à l'entrée dans le dispositif PLIE et signé (du participant, du référent et de la Présidente du PLIE). 	<p>Unité(s) de mesure permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'opération pour 1 ETP à l'année</p> <p>Règle(s) d'éligibilité spécifique(s) à l'opération :</p> <p>Critères locaux de priorisation de la sélection de l'opération :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effet levier pour l'emploi (création d'emploi, accès à l'emploi, réduction ou suppression des freins périphériques à l'emploi, etc.) : le candidat devra développer dans quelle mesure son action aura un Impact positif sur la prise en charge des publics en accès difficile à l'emploi • Prise en compte des caractéristiques du territoire (rural, isolé, zone urbaine sensible, etc.), par exemple : <ul style="list-style-type: none"> ○ Prise en compte des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE du Libournais 2022/2027. ○ Bonne connaissance des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion du territoire. ○ Capacité à mobiliser les partenaires. ○ Ancrage local et forte proximité avec les partenaires du PLIE. ○ Son périmètre. ○ Permanences en proximité des habitant-e-s du territoire • Expérience du porteur de projet dans le domaine et/ou sur les fonds européens : <ul style="list-style-type: none"> ○ Connaissance et expérience des publics cibles du PLIE et des besoins spécifiques. ○ Expertise reconnue en matière d'accompagnement renforcé des publics. ○ Références de la structure sur des activités similaires
	 <p>Cofinancé par l'Union européenne</p>

	La réponse à cet appel à projet sera examinée par le comité de pilotage du PLIE du Libournais qui statuera sur sa pertinence au regard des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE du Libournais 2022/2027.
Montant FSE+ alloué	Le montant FSE+ proposé par le Comité de Pilotage du PLIE du Libournais au financement des projets de cette fiche opération est de 390 000,00 € .



**Cofinancé par
l'Union européenne**



FICHE OPERATION N°3

« Accompagnement renforcé pour l'accès à l'emploi et à la formation PLIE DES SOURCES »

Priorité 1	<i>« Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »</i>
OS H	<i>« Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »</i>
Période d'exécution	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2026
Description et contexte de l'opération	<p>Face au risque d'exclusion durable du secteur économique d'une partie de la population, la commune de Pessac, la Communauté des Communes de Jalle eau bourde, représentant 87 170 habitants, sont engagées dans le cadre du Plan Local pour l'insertion et l'Emploi dénommé P.L.I.E. des Sources sur la période 2022-2027.</p> <p>En 2024, la répartition des demandeurs d'emploi sur le territoire du PLIE des sources est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">• 5250 (5150 en 2023) +1.9% sont demandeurs d'emploi de catégorie ABC dont 2662 de catégorie A (2582 en 2023) +3%• 2654 (50.5%) sont des femmes (contre 2648 en 2023) +0.2%• 2596 (49.5%) sont des hommes (contre 2502 en 2023) +3.8%• 1582 perçoivent le RSA (soumis aux droits et devoirs) <p>A noter les DETLD (+ de 24 mois) représentent 55% des demandeurs d'emploi longue durée et 28.5% de l'ensemble des demandeurs d'emploi</p> <p>Au regard de ces éléments, le PLIE des sources se mobilise pleinement dans ce contexte pour venir en aide à des publics fragilisés et propose un accompagnement renforcé pour notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les plus de 50 ans• Les DELD et DETLD• Les familles monoparentales• Les femmes <p>De même le PLIE prend en compte dans son intervention sur :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'allongement de la durée des parcours dans le PLIE du fait de la fragilisation des publics,• La complexification du profil des participants (multiplicité de freins périphériques à l'emploi)• L'appui renforcée aux entreprises dans leur difficulté de recrutement



**Cofinancé par
l'Union européenne**

	<ul style="list-style-type: none"> Le renforcement des clauses d'insertion dans les marchés publics. <p>Les acteurs du territoire (élus, équipe de référentes, institutionnels, opérateurs, participants, ...) s'accordent tous sur les résultats significatifs du PLIE des Sources concernant l'accompagnement individualisé des participants et ils renvoient à un renforcement de l'existant.</p> <p>C'est dans ce contexte que la commune de Pessac, la communauté de communes de Jalle eau Bourde, le Conseil départemental de la Gironde, le Conseil régional de Nouvelle Aquitaine et l'Etat ont décidé de poursuivre l'action menée par le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi pour la période de 2022-2027.</p>
Territoire d'intervention	<p>Le territoire d'intervention du PLIE des Sources couvre un territoire composé de 3 communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> La Commune de Pessac, La Communauté de communes Jalle eau Bourde (2 communes à ce jour).
Finalité, contenu et modalité de mise en œuvre	<p>Le référent a pour mission l'accompagnement renforcé jusqu'à l'emploi durable ou l'accès à une qualification professionnelle de participants intégrés par le PLIE des Sources. Il est le garant de la cohérence du parcours d'insertion.</p> <p>Il occupe une position centrale dans le dispositif : il est au cœur des relations entre les participants, les opérateurs d'insertion mobilisés, les centres de formation, la chargée de relations employeurs et la facilitatrice clause d'insertion du PLIE. Les objectifs du référent sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aider les participants à prendre en main leur démarche d'insertion Assurer la cohérence des parcours d'insertion en fonction des besoins des participants et des potentialités du territoire Mobiliser les réseaux d'aide au regard des difficultés des participants Assurer le suivi administratif au regard des obligations du FSE+ <p>Pour chaque participant, la mission du référent s'établit sur toute la durée du parcours et durant les six premiers mois dans l'emploi ou l'accès à une qualification professionnelle.</p> <p>Pour pouvoir exercer sa mission, le référent de parcours devra disposer :</p> <ul style="list-style-type: none"> D'un espace de confidentialité (bureau individuel ou espace adéquate) D'une connexion internet D'un ordinateur portable D'un téléphone portable. <p>Sur les modalités de mise en œuvre, le référent PLIE devra assurer les missions suivantes :</p> <p>•L'accueil et l'intégration des personnes en insertion dans le PLIE</p> <p>Le référent repère les candidats auxquels il présente la démarche du PLIE et recueille les prescriptions présentées dans un dossier de candidature.</p> <p>Ce dossier présente essentiellement les données correspondant aux critères d'entrées dans le PLIE, la demande de la personne, l'objectif d'insertion et la plus-value attendue dans le PLIE. La personne est reçue pour vérification des pièces administratives de la demande et de la motivation du candidat.</p> <p>Tous les éléments de justification de l'éligibilité du participant seront exigés faute de quoi le participant ne pourra intégrer le dispositif.</p> <p>Le Référent présentera les participants intégrés au comité d'entrée et de suivi des parcours du PLIE.</p>



**Cofinancé par
l'Union européenne**

Pour les participants, l'engagement réciproque avec le PLIE sera formalisé sous forme d'acte d'engagement. Le participant sera informé du concours du FSE+ dans le cadre de son parcours dans le PLIE.

•La construction du parcours, le suivi et l'accompagnement individuel

Le référent a pour rôle dans la construction des parcours d'aider chaque participant à identifier ses freins et à exprimer son objectif. Au regard de ces éléments, il proposera en face de chaque problématique un choix d'actions mobilisables.

Le référent assure la cohérence et l'enchaînement des actions tout au long du parcours de telle sorte qu'il n'y ait pas de rupture.

Il effectue un accompagnement et un suivi des participants durant leur parcours (points réguliers avec le participant sur son avancée, interventions préventives ou spécifiques en cas de difficultés). Il mobilise les réseaux de professionnels au regard des difficultés évoquées.

Il intervient à l'issue de chaque action, en lien avec le partenaire, afin d'évaluer avec les participants si les objectifs de l'action ont été atteints.

En outre, le référent doit, avec l'aide de la chargée de relations employeurs du PLIE, de la facilitatrice clause sociale, connaître les opportunités d'emploi du territoire et s'informer régulièrement de la réalité des métiers.

La mission du référent se poursuit pendant 6 mois après la reprise d'emploi ou l'accès à une qualification professionnelle.

•La collaboration avec les organismes extérieurs. Organisation, participation à des groupes de travail

Le référent doit mobiliser les ressources d'insertion du territoire et hors territoire, en fonction des besoins repérés en cours d'accompagnement. Il établit des relations régulières avec les organismes ou services en charge des demandeurs d'emploi jeunes ou adultes, en veillant à instaurer une collaboration active.

Il organise, anime, participe à des temps de travail avec des partenaires institutionnels et fonctionnels.

•La gestion administrative

Le référent procède à la saisie régulière des données du dossier individuel du participant sur le logiciel de gestion des parcours du PLIE (up vision).

Il rédige et formalise, dans les temps voulus les compte - rendus, bilans, analyses et données statistiques propres à la fonction exercée.

Il transmet son planning d'activité à la Structure d'Animation et de Gestion du PLIE.

Il utilise les documents (fiches de prescriptions, actes d'engagement, fiches d'entretien...) convenus avec le PLIE et transmet les justificatifs d'entrée (fiche de prescription, contrat d'engagement, pièce d'identité et preuve du critère d'éligibilité) et de sortie (contrat de travail, attestation emploi/formation...).

Il utilise obligatoirement le logiciel de gestion des participants Viesion et les logiciels et outils mis à disposition par les partenaires : OPUS de france travail, Horizon du département Gironde, RAFAEL de cap métier nouvelle aquitaine pour la prescription au PRF, ...

Il collabore avec les membres de l'équipe du PLIE et participe à ses instances (réunion d'équipe, comité d'entrée et de suivi des parcours).



**Cofinancé par
l'Union européenne**

	<p>Enfin, le référent capitalise les outils et les méthodes utilisées.</p> <p>• Liens entre le référent, sa structure employeur et le PLIE des Sources</p> <p>Le référent est placé sous l'autorité hiérarchique de la direction de sa structure. Il utilise les services, outils, compétences et informations mis à disposition pour enrichir les parcours. Sa structure met à sa disposition les moyens logistiques nécessaires au bon déroulement de sa mission (bureau, téléphone portable, configuration informatique...)</p> <p>De son côté le référent informe sa structure des méthodes utilisées dans le cadre du PLIE. Il informe en particulier ses collègues des critères d'entrée dans le PLIE afin qu'ils lui transmettent les candidatures correspondantes.</p> <p>• Le référent est dédié à l'accompagnement des participants du PLIE.</p> <p>L'exercice de sa fonction peut l'amener très ponctuellement à collaborer à des actions propres à sa structure (dès lors que cela concerne le champ de l'emploi, selon des conditions définies dans la fiche de poste du référent, en accord avec la structure employeuse et avec la direction du PLIE).</p> <p>Sur le plan opérationnel, le salarié est exclusivement affecté à la mission du référent PLIE. A ce titre, il participe aux comités d'entrée et de suivi des parcours mensuels, suit les formations et utilise les outils mis en place par le PLIE ; il informe régulièrement le PLIE de ses résultats et difficultés rencontrés dans le cadre de sa mission.</p> <p>Les modalités d'intervention pourront évoluer à la demande du Comité de Pilotage dans le cadre du déploiement de la loi plein emploi.</p>
Cible de l'opération	<p>Pour être éligible à l'opération, le public devra être en recherche d'emploi inscrit dans un parcours PLIE, en tant que participant du PLIE des SOURCES.</p> <p>À noter que les critères d'intégration du public au dispositif PLIE (fixés par le Protocole d'Accord du PLIE des SOURCES) s'évaluent à l'entrée du dispositif PLIE et non pour chaque opération FSE qui constitue les étapes de son parcours d'insertion.</p>
Résultats et/ou réalisations attendus	<p>L'opération consiste à la mise en œuvre d'un poste de référents de parcours à temps plein dédiés à l'accompagnement permettant d'accéder à l'emploi pérenne, ou l'accès à une qualification professionnelle, par la construction d'un parcours d'insertion individualisé et renforcé.</p> <p>Pour effectuer sa mission, le référent de parcours doit disposer d'un ordinateur portable et d'un téléphone portable. Les référents de parcours devront <u>tendre à</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les participants sur un volume moyen de 70 participants en file active. • Un taux de sortie positive à 50% (neutralisées des sorties déménagement) <p>Les objectifs seront proratisés en fonction du temps de travail affecté au PLIE (ETP), selon les termes de la convention et du contrat de travail du référent.</p>
Modalités de suivi de l'opération	<p><u>Unité(s) de mesure permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'opération</u></p> <p>1,5 étapes de parcours pour une file active moyenne de 70 participants par ETP soit 105 étapes.</p> <p>Cet objectif est calculé au prorata de la file active moyenne du référent (ex. avec une file active annuelle moyenne de 60 participants, le référent doit mobiliser 1,5 étapes de parcours par participant, soit 90 étapes au total sur l'année).</p>



**Cofinancé par
l'Union européenne**

	<p><u>Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Justificatifs des étapes de parcours mobilisées selon la grille de validation des étapes - La file active moyenne <p>Pour valider les étapes de parcours, il a été mis en place une grille de validation des étapes répertoriant l'ensemble des critères de validation qualitatifs et les pièces justificatives nécessaires. Cette grille peut être amenée à évoluer en fonction des étapes mobilisables sur le territoire et sera validé à chaque modification par le comité de pilotage.</p> <p>La dernière grille de validation des étapes peut être obtenu directement auprès du PLIE.</p>
<p>Critère de sélection locaux spécifiques à l'opération</p>	<p>La sélection se fera sur la qualité et la pertinence de la réponse et du candidat sur :</p> <p>Effet levier pour l'emploi (création d'emploi, accès à l'emploi, réduction ou suppression des freins périphériques à l'emploi, etc.) : le candidat devra développer dans quelle mesure son action aura un impact positif sur la réduction du nombre de demandeurs d'emploi de son territoire</p> <p>Prise en compte des caractéristiques du territoire (rural, isolé, zone urbaine sensible, etc.).</p> <p>Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE et son Comité de Pilotage • Bonne connaissance des acteurs de l'emploi, de la formation, de l'entreprise et de l'insertion du territoire. • Capacité à mobiliser les partenaires. • Ancrage local et forte proximité avec les partenaires du PLIE <p>Expérience du porteur de projet dans le domaine et/ou sur les fonds européens.</p> <p>Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Références de la structure sur des activités similaires. • Connaissance et expérience des publics cibles du PLIE et des besoins spécifiques. <p>La réponse à cet appel à projet sera examinée par le comité de pilotage du PLIE des sources qui statuera sur sa pertinence au regard des orientations définies dans le protocole d'accord.</p>
<p>Montant FSE+ alloué</p>	<p>Le montant FSE+ maximum alloué au financement des projets de cette fiche opération est de 45 000€</p>



**Cofinancé par
l'Union européenne**